



Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 15 Établissements humains

(Programme 12 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015)

Rectificatif

1. Paragraphe 15.62

La troisième phrase *devrait être ainsi libellée* :

La baisse nette de 27 800 dollars à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des frais de communication, des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures et de l'achat de mobilier, en application des dispositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 du présent rapport), et est en partie contrebalancée par la hausse des taux auxquels les services communs fournis à ONU-Habitat sont facturés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des montants prévus pour les voyages liés à la fourniture de services consultatifs aux pouvoirs publics.

2. Paragraphe 15.67

La troisième phrase *devrait être ainsi libellée* :

La baisse nette de 24 200 dollars à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des frais de communication, des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures et de l'achat de mobilier, en application des dispositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 du présent rapport), et est en partie contrebalancée par la hausse des taux auxquels les services communs fournis à ONU-Habitat sont facturés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des montants prévus pour les voyages liés à la fourniture de services consultatifs aux pouvoirs publics.



3. Paragraphe 15.72

La quatrième phrase *devrait être ainsi libellée* :

Par ailleurs, la baisse nette de 5 000 dollars du montant inscrit à la rubrique Autres objets de dépense s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des frais de communications, des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures et de l'achat de mobilier, en application des dispositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 du présent rapport), et est en partie contrebalancée par la hausse des taux auxquels les services communs fournis à ONU-Habitat sont facturés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des montants prévus pour les voyages liés à la fourniture de services consultatifs aux pouvoirs publics.

4. Paragraphe 15.77

La troisième phrase *devrait être ainsi libellée* :

La baisse nette s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des frais de communications et des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures et de l'achat de mobilier, en application des dispositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 du présent rapport), et est en partie contrebalancée par la hausse des taux auxquels les services communs fournis à ONU-Habitat sont facturés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des montants prévus pour les voyages liés à la fourniture de services consultatifs aux pouvoirs publics.

5. Paragraphe 15.82

La troisième phrase *devrait être ainsi libellée* :

Cette baisse nette s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des frais de communications et des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures et de l'achat de mobilier, en application des dispositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 du présent rapport), et est en partie contrebalancée par la hausse des taux auxquels les services communs fournis à ONU-Habitat sont facturés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des montants prévus pour les voyages liés à la fourniture de services consultatifs aux pouvoirs publics.

6. Paragraphe 15.87

La troisième phrase *devrait être ainsi libellée* :

Cette baisse nette s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des frais de communications et des services contractuels, de la consommation de papier et de fournitures et de l'achat de mobilier, en application des dispositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (voir tableau 15.7 du présent rapport), et est en partie contrebalancée par la hausse des taux auxquels les services communs fournis à ONU-Habitat sont facturés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et des montants prévus pour les voyages liés à la fourniture de services consultatifs aux pouvoirs publics.